

Espèces menacées :

Le département préserve les chauves-souris dans certains de ses collèges

Le 5 juin, Pascal Huguet vice-président notamment chargé de l'environnement, de la biodiversité, des espaces sensibles et des associations environnementales, signe, au collège *Alphonse-Karr* de Mondoubleau, la convention « Refuge pour les chauves-souris ». Portée par les différentes directions du département en coopération avec l'établissement et l'association *Athéna*, cette initiative inédite vise à la sensibilisation des élèves et à la conservation de cette espèce menacée.

Depuis l'[arrêté ministériel](#) du 17 avril 1981 de nombreux mammifères (dont les chauves-souris) sont protégés au niveau national. Ainsi, en 2020, le département du Loir-et-Cher s'est engagé dans une démarche en faveur des chauves-souris via l'approbation d'un [plan départemental](#). Dans celui-ci, plusieurs axes ont été définis parmi lesquels l'exemplarité du département au sein des [Espaces Naturels Sensibles \(ENS\)](#) et de ses infrastructures.

« Les chauves-souris ont vu leurs populations fortement diminuer ces dernières années à cause notamment de la fragmentation des paysages liée à l'urbanisation ou aux développements des différents réseaux de transport. Il est donc nécessaire de préserver leurs habitats actuels et de leur en proposer d'autres. Au terme du mois de la biodiversité, il est essentiel de rappeler l'importance des chauves-souris



sur notre territoire. Leur présence signifie que l'écosystème est en bonne santé puisqu'elles contribuent à réguler les populations d'insectes au sein des espaces naturels. » déclare Pascal Huguet, vice-président notamment chargé de l'environnement, de la biodiversité, des espaces sensibles et des associations environnementales.

Ainsi, dans le contexte de restructuration du collège *Louis-Pergaud* de Neung-sur-Beuvron, plusieurs préconisations ont été faites dont l'intégration de gîtes à chauves-souris – en l'occurrence des [Pipistrelles](#), espèces anthropophiles – dans l'isolation des bâtiments. Outre le fait d'offrir des habitats supplémentaires, ce choix comporte l'avantage d'offrir des conditions thermiques favorables aux chauves-souris tout en étant quasiment invisibles. Les différents retours d'expérience sur cette technique ont montré une réappropriation plus rapide des lieux par les chauves-souris après travaux.



Le département est accompagné par plusieurs structures dont l'association [Athéna](#) qui réalise auprès d'établissements volontaires des programmes pédagogiques sur le thème des chauves-souris. En 2023, ce fût le cas au collège *Alphonse-Karr* de Mondoubleau où une colonie d'[Oreillards Gris](#), installée d'elle-même sur une des façades de l'établissement, a été identifiée.

« Le parrainage entre le collège de Mondoubleau et l'association Athéna sensibilise les jeunes sur l'importance des mammifères volants. En effet, la préservation des gîtes ou l'installation de nichoirs dans les collèges ainsi que la participation active des élèves aux mesures de protection permet de collecter des données et de les inclure dans la protection environnementale du département » explique Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments.

Afin de mettre en valeur les actions menées au sein du collège et assurer la préservation de la colonie, le département, l'établissement et l'association Athéna se sont associés pour s'inscrire dans l'opération nationale portée par la [Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères](#) (SFEPM) intitulée « Refuge pour les chauves-souris ».



« Le département du Loir-et-Cher porte un intérêt majeur à la politique environnementale et à la préservation de la biodiversité. Cela inclut la protection des chauves-souris, des ENS, mais aussi la sensibilisation du public et la réglementation des ressources naturelles » souligne Pascal Huguet.

Pour aller plus loin :

[Le plan départemental en faveur des chiroptères](#)

[Les études Athéna](#)

[L'opération Refuge pour les animaux de la SFEPM](#)

